



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents : 21  
Absents : 12  
Pouvoirs : 11  
Votants : 32

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

**Étaient présents :**

Laurent GODET

Katell ANDROMAQUE

Jean-Noël LEBOSSÉ

Noëlle CORNO

Philippe LE DUAULT

Muriel DINTHEER

Laurent BREZAC

Camille BRANCHEREAU

Laurence RANNOU

Claude LEFORT

Denis BRIANT

formant la majorité des membres en exercice.

Jean-Pierre GUYONNAUD

Sylvie LAJEANNE

Nathalie LEBLANC

Erwan BOUVAIS

Annie LE GAL LA SALLE

Christophe BOUVIER-BRAULT

Myriam BASOSILA MBEWA

Christian GUILLEMINEAU

Bénédicte de LANTIVY

Sébastien ROUSSEL

**Était absent :**

Philippe RODRIGUES

**Étaient absents excusés :**

Eric NOZAY, Viviane CAPITAINE, Anne OLIVIER, Charlotte PERCHER, Marc FLEURY, Frédéric CHATELLIER, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Thérèse TRESPEUCH, Fabrice ROUSSEL.

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric NOZAY à Claude LEFORT, Viviane CAPITAINE à Jean-Noël LEBOSSÉ, Anne OLIVIER à Muriel DINTHEER, Charlotte PERCHER à Camille BRANCHEREAU, Marc FLEURY à Katell ANDROMAQUE, Frédéric CHATELLIER à Laurent BREZAC, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Oscar NAVARRO à Nathalie LEBLANC, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT, Fabrice ROUSSEL à Laurent GODET.

**M. Claude LEFORT a été élu Secrétaire de Séance.**

---

## DL\_2025\_06\_02 - Composition du comité de pilotage du label Territoire Engagé Transition Écologique

---

### Monsieur Lebossé expose :

Par délibération du 3 février 2025, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre a lancé la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE), label porté par l'ADEME (Agence de la transition écologique).

La réussite de la démarche TETE repose sur la capacité de la ville à mobiliser les acteurs de manière transversale, c'est pourquoi l'organisation de la gouvernance est essentielle.

Elle repose sur la désignation d'élus référents impliqués, un élu pour le Climat l'Air et l'Energie (CAE), et un autre élu pour l'Economie Circulaire (ECI) qui réuniront, une à deux fois par an, un comité de pilotage (copil) varié.

Le comité de pilotage de Territoire Engagé Transition Ecologique est constitué :

- d'élus :
  - Le maire,
  - L'adjoint(e) au Maire en charge de la transition écologique, de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation, référent CAE,
  - Le(la) conseiller(ère) délégué(e) en charge de la mobilité et de l'économie circulaire, référent(e) ECI,
  - L'adjoint(e) au Maire en charge de l'éducation, de la jeunesse, de la restauration scolaire et du Projet Educatif Local,
  - L'adjoint(e) au Maire en charge des finances, de la commande publique, des ressources humaines, des ressources numériques, de la prévention et de la gestion des risques,
  - L'adjoint(e) au Maire en charge de la culture et de la lecture publique,
  - L'adjoint(e) au Maire en charge de la solidarité dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion par l'emploi et du logement,
  - Un/une élu(e) de la minorité municipale,
- de représentants de la société civile :
  - Un/une représentant(e) de l'association Le Transistore,
  - Un/une représentant(e) de l'association ECE,
  - Un/une représentant(e) d'une association solidaire,
  - Le/la principal(e) du collège de La Coutancière,
  - Un/une directeur(trice) d'école,
  - Un/une représentant(e) de la commission extra municipale biodiversité,
  - Un/une représentant(e) du groupe de travail sensibilisation vélo,
- de représentants d'institutions partenaires :
  - Le/la Vice-Président(e) de Nantes Métropole en charge de l'agriculture, du climat, des mutations économiques, de la résilience, de la transition alimentaire, des transitions énergétiques,
  - Un/une représentant(e) de l'ADEME,
- de membres de l'administration municipale :
  - Le/la Directeur(trice) Général(e) des Services,
  - Le/la Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) Aménagement et Transitions,
  - Le/la Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) Enfance et Parentalité,
  - Le/la chargé(e) de la transition écologique et du dialogue citoyen, pilote de la démarche,
- le/la conseiller(ère) Territoire Engagé Transition Ecologique de la Ville.

**Après avoir entendu ce rapport,**

*Vu l'avis de la Commission Aménagement et Transitions du 10 juin 2025,*

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **VALIDE la composition du comité de pilotage de la démarche TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

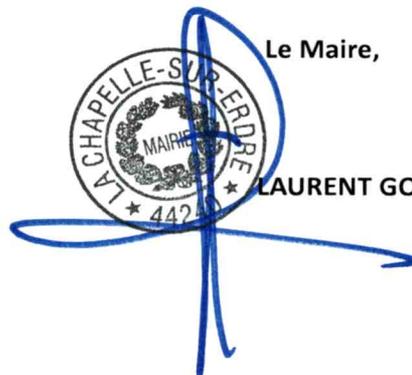
Le secrétaire de séance,

CLAUDE LEFORT



Le Maire,

LAURENT GODET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.